

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Le Maire de Forges-les-Eaux,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Considérant le levage d'une maison le 02 mars 2023, rue Gutenberg à Forges-les-Eaux.
- Considérant la nécessité de réglementer le stationnement et la circulation afin de préserver la sécurité,

ARRETE :

N°2023-016

Article I :

Objet : Levage d'une
maison le 02/03/2023
Société NATILIA
Le 02 mars 2023
Entre 7H00 et 16H00.

- Le levage d'une maison est autorisé le jeudi 02 mars 2023, rue Gutenberg à Forges-les-Eaux entre 7H00 et 16H00.
- Le stationnement d'une grue est autorisée sur une partie de la rue Gutenberg.
- La circulation de tous les véhicules s'effectuera par alternat réglé avec des feux tricolores.

Article II :

La présente réglementation sera matérialisée par la pose de panneaux. La société NATILIA, 509 contre Allée route de Neufchâtel, 76230 ISNEAUVILLE prendra toutes les mesures nécessaires afin d'assurer la sécurité des biens et des personnes pour les travaux dont il est question.

Article IV :

Monsieur le commandant de la Brigade de Gendarmerie de FORGES-LES-EAUX est de l'exécution du présent arrêté.

Autorisation
stationnement d'une grue
Rue Gutenberg

Pour extrait conforme,
Forges-Les-Eaux, le 08 février 2023

Le Maire
Christine LESUEUR



Publié électroniquement sur le site Internet

De Forges-les-Eaux le : **10 FEV. 2023**